



CONSEIL DU PROGRAMME DE COORDINATION DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB (37)/15.24
Date de publication : 26 octobre 2015

TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION

Date : 26 – 28 octobre 2015

Lieu : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

Point 9 de l'ordre du jour

Élection des membres du Bureau

Autres documents relatifs à ce point à l'ordre du jour : *aucun*

Action requise à cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à :
élire les membres du Bureau pour la période du premier janvier au 31 décembre 2016 et à
approuver la composition de la délégation des ONG au CCP.

Incidences financières pour les décisions: *aucune*

1. Conformément au *Modus Operandi* du Conseil de Coordination du Programme (paragraphe 22), le Conseil doit élire au sein de ses membres, ainsi que des Etats élus comme membres à la date du 1er janvier 2016, un président, un vice-président et un rapporteur.
2. Conformément au *Modus Operandi*, le Conseil de Coordination du Programme doit élire le vice-président actuel, à savoir la Suisse, au poste de président pour un mandat démarrant le 1er janvier 2016. En conséquence, la présente réunion du Conseil de Coordination du Programme doit élire un vice-président et un rapporteur pour un mandat démarrant le 1er janvier 2016.
3. Dans ce contexte, l'attention du Conseil de Coordination du Programme est attirée sur le paragraphe 22 du *Modus Operandi* qui stipule que : « *Les membres du Bureau seront élus compte tenu d'une répartition géographique équitable* ».
4. Conformément aux dispositions du *Modus Operandi*, les Etats membres suivants seront éligibles en tant que membre du Bureau étant donné qu'ils seront membres du Conseil à compter du 1er janvier 2016 :

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. Brésil | 13. Japon |
| 2. Burundi | 14. Kazakhstan |
| 3. Canada | 15. Malawi |
| 4. Chine | 16. Maroc |
| 5. Danemark | 17. Pays-Bas (en attendant l'élection de l'ECOSOC) |
| 6. El Salvador | 18. Suisse |
| 7. Équateur | 19. Tanzanie (République-Unie) |
| 8. Fédération de Russie | 20. Ukraine |
| 9. France | 21. Royaume-Uni (en attendant l'élection de l'ECOSOC) |
| 10. Ghana | 22. États-Unis d'Amérique |
| 11. Inde | |
| 12. Iran (République islamique) | |

5. Il convient de souligner que, au terme du *Modus Operandi* (paragraphe 22), les États doivent communiquer par écrit une déclaration d'intérêt pour pouvoir prétendre à l'élection au poste de membre du Bureau. Le Secrétariat a reçu par écrit une déclaration d'intérêt du Ghana pour le poste de Vice-Président pour 2016. Le Secrétariat a reçu par écrit le une déclaration d'intérêt de l'Equateur pour le poste de Rapporteur pour 2016.
6. Conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la résolution 1995/2 de l'ECOSOC:

« (b) le processus d'identification des organisations non-gouvernementales cherchant à participer aux travaux du Conseil sera déterminé par les organisations non-gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera formellement la nomination de ces organisations ».

Ainsi, le Conseil de Coordination du Programme est également prié d'approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG au CCP pour 2016 comme suit:

AFRIQUE

- M. Lumumba Musah, ***Uganda Youth Coalition on Adolescent Sexual Reproductive Health Rights and HIV (CYSRA)***

ASIE

- Ms. Simran Shaikh, ***HIV/AIDS Alliance***

EUROPE

- M. Bagyinszky Ferenc, ***AIDS Action Europe, Allemagne***

AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

- M.Trevor Glen Stratton, ***Réseau canadien autochtone du sida, Canada***

7. **Le Conseil de Coordination du Programme est invité à élire les membres du Bureau pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et à approuver la délégation des ONG.**

[Fin du document]